

# PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION

## RÉNOVER SON LOGEMENT POUR RÉDUIRE SA FACTURE D'ÉNERGIE



En France, le premier consommateur d'énergie est le secteur du bâtiment. Avec près d'un logement sur deux construit avant 1975, sans réglementation thermique, et plus de 50 000 « passoires thermiques » (étiquette F ou G), le territoire de la Manche doit relever le défi de la rénovation énergétique pour réduire la facture d'énergie des ménages. Au-delà de la performance thermique, le département possède un patrimoine bâti riche qui mérite d'être protégé et mis en valeur. Marqueurs de l'identité du territoire, le bâti ancien en pierre et masse et le bâti de la reconstruction présentent des enjeux forts de pérennisation de la qualité architecturale et d'amélioration du confort.

A l'heure du défi de la sobriété énergétique, le Département réaffirme sa volonté d'agir pour répondre aux besoins en logement avec, en priorité, le renforcement des aides à la rénovation énergétique. C'est dans ce cadre qu'il propose aux particuliers ainsi qu'aux syndics de copropriétés, le dispositif Planète Manche rénovation, devant permettre à chacun de rénover son logement : de mieux l'isoler et le chauffer pour maîtriser ses dépenses énergétiques mais également d'utiliser les techniques et matériaux adaptés pour préserver le bâti existant.

*« Avec Planète Manche Rénovation, nous aidons les Manchois à rénover leur maison, à réduire leurs factures énergétiques et à préserver notre patrimoine. Et nous pouvons nous réjouir : depuis 2015, plus de 1 000 habitations rénovées, 1,5 million d'euros de subventions par an, et 7 euros investis dans l'économie locale pour chaque euro d'aide. Notre objectif est clair : relever le défi de la rénovation énergétique et agir avec détermination pour la qualité de vie des Manchois ! », Valérie Nouvel, vice-présidente en charge de la transition et de l'adaptation au changement.*



Maison de M. Joël Marignier et Mme Charline Dodeman avant et après rénovation

M. Joël Marignier et Mme Charlène Dodeman-Marignier ont entrepris en 2024 la rénovation complète de leur maison, un pavillon en parpaing construit en 1980, qui n'avait jusque-là bénéficié d'aucune rénovation significative.

Leur projet de rénovation énergétique a porté sur plusieurs volets :

- Isolation des murs par l'extérieur, avec une finition en bardage bicolore ;
- Isolation de la toiture en laine de bois ;
- Isolation de la dalle ;
- Remplacement des menuiseries ;
- Installation d'une pompe à chaleur air-eau ;
- Mise en place d'un poêle à bois en appoint ;
- Installation d'une VMC simple flux.

Le chantier a été conduit sous la maîtrise d'œuvre de M. Guy Lebreton. Le montant total des travaux s'élève à 162 000 € TTC.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales :

- SARL Lemaître (Saint-Germain-sur-Ay) pour l'isolation et les menuiseries,
- Elec Service (Saint-Sauveur-Lendelin) pour la pompe à chaleur et la VMC.

## PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION 2015-2022 : BILAN DU DISPOSITIF

Lancé en 2015, le dispositif Planète Manche rénovation accompagne techniquement et financièrement **les particuliers et syndics de copropriétés, pour des projets ambitieux en matière de rénovation énergétique mais également de respect de la qualité architecturale, sans conditions de ressources**. Ce dispositif s'inscrit donc en complémentarité des aides de l'ANAH qui concernent les projets de rénovation à enjeu social (précarité énergétique, insalubrité, autonomie...).

Formidable effet de levier, Planète Manche Rénovation a permis d'aider **environ 160 projets par an** entre 2015 et 2022 soit **plus de 1000 habitations** rénovées en sept ans avec une enveloppe d'environ 1,5 millions d'euros de subventions annuelles.

Ce dispositif est un véritable soutien à l'économie et aux emplois locaux permettant la réalisation de **10 à 12 millions de travaux par an** par nos entreprises et artisans manchois : 1 € d'aide permet d'investir 7 € dans l'économie locale.

## ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION EN 2023

**Le dispositif Planète Manche rénovation a évolué en 2023** afin de mieux répondre aux besoins des Manchois, **en conservant le point fort du dispositif : aider des projets ambitieux en termes énergétique et architectural, notamment sur le bâti ancien mais aussi en simplifiant les démarches pour l'usager** : raccourcir les délais et simplifier le calcul de l'aide.

**L'aide s'adresse aux propriétaires occupants à titre de résidence principale une maison individuelle de plus de 15 ans dans la Manche. L'aide n'est soumise à aucun critère de revenus.**

**Les projets doivent concerner au minimum deux postes de travaux** (isolation, menuiseries, chauffage...) **dont un poste d'isolation** obligatoire (des murs, de la toiture ou des planchers bas).

**Les particuliers sont orientés vers le guichet des Espaces conseil France rénov', représenté aujourd'hui par la SCIC Les 7 Vents**, pour un accompagnement approfondi.

**Les travaux spécifiques au bâti ancien** (enduits correcteurs, rejoints à la chaux naturelle...), l'isolation thermique par l'extérieur et l'installation d'énergie renouvelable (poêle ou chaudière bois, pompe à chaleur géothermique, chauffe-eau solaire ou chauffage solaire) sont soutenus de manière significative.

**Le plafond d'aide par dossier est fixé à 10 000 € ; un bonus « maîtrise d'œuvre » de 1 500 € peut s'ajouter à ce plafond pour le suivi des travaux par un architecte ou un maître d'œuvre.**

L'aide départementale est cumulable avec la plupart des aides existantes : **MaPrimeRénov'**, **Chèques éco-énergie Normandie** et les **certificats d'économie d'énergie**, sous réserve d'éligibilité.

**En 2025, 164 projets ont été aidés pour près d'1,1 million d'euros de subvention, l'aide moyenne est de 6 600 € par dossier, et 35 dossiers ont atteint le maximum d'aide de 10 000 € (21%). Enfin, 18 dossiers ont bénéficié du bonus maîtrise d'œuvre.**



→ **Planète Manche rénovation Volet « copropriétés »**

Depuis 2017, le dispositif est élargi aux copropriétés. Celui-ci a évolué en 2023, à savoir : accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage référencé par l'ANAH et aide de 25% du montant des travaux éligibles avec un maximum de 75 000 € par projet.

Sept projets ont été accompagnés entre 2017 et 2025 (2 à Avranches, 4 à Saint-Lô, 1 à Granville).

→ **Planète Manche rénovation Volet « changement d'usage »**

La reconquête des bâtiments en « friche » constitue un levier d'action prépondérant pour répondre au triple enjeu de : créer des logements pour les Manchois, se montrer plus sobre en matière de foncier et réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

Face à ces enjeux, une aide à la transformation d'usage de bâtiments (bâtiment tertiaire, bureaux, commerce, friche artisanale, locaux techniques, école, bâtiment agricole...) en habitations individuelles ou collectives privées a été mise en place.

Six projets ont été aidés depuis 2023 : ils concernent l'aménagement en maison individuelle de granges à Gourfaleur (Bourgvallées), Rampan, Trelly (Quettreville-sur-Sienne), Joganville, Digulleville (La Hague) et Montmartin-en-Graignes (Carentan-les-Marais).

## LA POLITIQUE HABITAT DU DÉPARTEMENT, C'EST :

L'intervention du Département de la Manche en faveur de l'habitat est un axe prioritaire de la politique départementale depuis une dizaine d'années, avec l'objectif de préserver, valoriser et dynamiser l'habitat :

→ Dès 2013, le vote du premier Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a permis d'offrir un cadre de référence aux problématiques de l'habitat et aux besoins de logements. Son renouvellement en 2023 a permis d'assurer la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département.

→ Depuis 2015, le dispositif Planète Manche rénovation soutient les rénovations globales des logements des propriétaires privés non éligibles aux aides de l'ANAH.

→ Au travers de sa politique contractuelle, le Département accompagne financièrement les collectivités dans la création et la rénovation de logements ainsi que la viabilisation de terrains en vue de la construction de logements locatifs.

→ Depuis le 1er janvier 2021, la prise de délégation de compétence des aides à la pierre comprend l'attribution des aides individuelles et d'ingénierie au titre de l'ANAH et la programmation des opérations d'offre nouvelle en logements sociaux publics.

→ Enfin, en septembre 2024, le Département a acté la création d'une Agence interdépartementale d'information sur le logement (ADIL) mutualisés avec l'ADIL de l'Orne et en associant les intercommunalités manchoises volontaires. Ayant pour objet d'apporter un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement, elle s'adresse indifféremment aux locataires, aux propriétaires bailleurs ou occupants, aux professionnels, aux acteurs institutionnels et aux élus locaux.